

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Sous la présidence de Monsieur Romain NUCCELLI, Maire

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	15
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	15
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	13

- M. Romain NUCCELLI	Maire	
- M. Abderrezak OU-SAÏDENE	1 ^{er} Adjoint	
- Mme Nadine ALBRECHT	2 ^e Adjointe	
- M. Cédric NUNINGER	3 ^e Adjoint	
- Mme Emmanuelle HOLTZ	4 ^e Adjointe	
- M. Jacques SCHNEIDER	Conseiller Municipal	absent excusé
- M. Renato MORI	Conseiller Municipal	
- Mme Valérie RIVAT	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à E. HOLTZ
- Mme Emmanuelle GAERTNER	Conseillère Municipale	
- M. Teddy ALBARET	Conseiller Municipal	
- Mme Aurélie GEORGE	Conseillère Municipale	
- Mme Natacha GARTNER	Conseillère Municipale	
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Denise ARNOLD	Conseillère Municipale	
- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Conseillère Municipale	

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020
3. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Création d'un poste permanent
5. Chasse : lot intercommunal n° 1 du Chauvelin
6. Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand
7. Communauté de Communes : rapport d'activités 2019
8. Communauté de Communes : rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets
9. Communauté de Communes : rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
10. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin : rapport d'activité 2019
11. Divers
 - A. Départ à la retraite de M. Jean-Paul DIEMUNSCH
 - B. Mur du Brand
 - C. Manifestations
 - D. Sapins de Noël
 - E. Interventions diverses

Afin de pouvoir respecter la distanciation physique en raison de la pandémie du coronavirus COVID-19, la réunion du Conseil Municipal se déroule à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 30.

Il salue également les personnes présentes dans le public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point n° 7 "Communauté de Communes : rapport d'activités 2019" est retiré de l'ordre du jour.

POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Renato MORI comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par M. le Maire et adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Claude BURGUNDER, Mmes Denise ARNOLD et Jeanne STOLTZ-NAWROT).

POINT N° 3 – Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 (point n° 3),

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ses délégations,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n° 2 du 16 juillet 2020 :

- renouvellement du système de certification PEFC pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec une contribution forfaitaire de 20 € pour 5 ans et une contribution à l'hectare de 0,65 € (superficie de la forêt) pour 5 ans.

POINT N° 4 – Création d'un poste permanent

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial pour remplacer un départ à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2020,
- **modifie** le tableau des effectifs,
- **précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

POINT N° 5 – Chasse : lot intercommunal n° 1 du Chauvelin

M. Joseph RICCI, Président de l'Association des Chasseurs du Chauvelin, sollicite le renouvellement d'agrément des deux gardes-chasse, à savoir :

- M. Jacques SALVI, domicilié à WILLER-SUR-THUR, 2 rue du Lieutenant Fayolle ;
- M. Yves PEVERELLI, domicilié à WILLER-SUR-THUR, 4 A rue des Maquisards.

Il doit simultanément solliciter l'avis du Conseil Municipal et de la Fédération des Chasseurs ainsi que l'agrément auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, au vu des pièces règlementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable** au renouvellement d'agrément de MM. Jacques SALVI et Yves PEVERELLI en tant que gardes-chasse.

POINT N° 6 – Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand

A. Agrément d'un associé

Suite à la démission de deux associés, MM. Jean-Jacques et Pascal EHRHARD, M. Aymard SCHEIWE, Président de l'Association Saint Hubert du Brand, sollicite la nomination d'un nouvel associé en la personne de :

- M. Jean-François MANN, domicilié à WITTELSHEIM, 12 rue Paderewski.

Le Conseil Municipal, au vu des pièces règlementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, de l'OFB (Office Française de la Biodiversité) et de l'ONF, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour l'admission de M. Jean-François MANN en tant que nouvel associé.

B. Renouvellement du garde-chasse

M. Aymard SCHEIWE, Président de l'Association Saint Hubert du Brand, sollicite le renouvellement d'agrément du garde-chasse :

- M. Jean-Claude MARCK, domicilié à KRUTH, 140 Grand'rue.

Il doit simultanément solliciter l'avis du Conseil Municipal et de la Fédération des Chasseurs ainsi que l'agrément auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, au vu des pièces règlementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable** au renouvellement d'agrément de M. Jean-Claude MARCK en tant que garde-chasse.

POINT N° 7 – Communauté de Communes : rapport d'activités 2019

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

POINT N° 8 – Communauté de Communes : rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets

M. le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2019, tant les indicateurs techniques que financiers concernant les ordures ménagères, le tri sélectif et les encombrants.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

- **prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé a été adressé par voie dématérialisée aux Conseillers.

POINT N° 9 – Communauté de Communes : rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

M. le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement de l'exercice 2019, tant les indicateurs techniques que financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

- **prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé a été adressé par voie dématérialisée aux Conseillers.

POINT N° 10 – Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin : rapport d'activité 2019

M. le Maire présente et commente le rapport annuel d'activité du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ainsi que le compte administratif de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. le Maire, à l'unanimité,

- **prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé a été adressé par voie dématérialisée aux Conseillers.

POINT N° 11 – DIVERS

A. Départ à la retraite de M. Jean-Paul DIEMUNSCH

M. Jean-Paul DIEMUNSCH a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} septembre 2020. Il occupait le poste d'agent technique depuis le 1^{er} janvier 1977 (43 ans).

Lors de la Commission Animation du village – Service à la population – Associations – Environnement du 22 juillet 2020, il a été proposé d'organiser un pot de départ et de lui attribuer une enveloppe de 1 000 € répartie comme suit :

- 700 € de gratification,
- 300 € en bon cadeau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **de lui verser** une gratification d'une valeur de 700 €,
- **de lui offrir** un bon cadeau d'une valeur de 300 €.

B. Mur du Brand

Suite à une malfaçon, M. Cédric NUNINGER informe l'assemblée que le mur de soutènement au n° 2 rue du Brand a été démoli et qu'il est en cours de reconstruction.

C. Manifestations

- Journée Citoyenne

La journée citoyenne aura lieu le samedi 26 septembre 2020.

Dix ateliers, dont un atelier enfants, sont prévus entre la Salle Polyvalente, la Maison Communale et l'école.

- Feu de la St-Jean

La crémation du bûcher de la St-Jean devrait avoir lieu le samedi 10 octobre 2020, de 18 h à 3 h.

Un formulaire de déclaration d'activité pour un regroupement non revendicatif de plus de 10 personnes sur la voie publique spécial Coronavirus COVID-19 a été complété et sera envoyé au Préfet du Haut-Rhin.

En cas de réponse négative, la crémation ne pourra pas avoir lieu.

- Fête des Seniors

Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, les membres présents lors de la réunion des Commissions Réunies du mercredi 16 septembre 2020 ont suggéré de ne pas organiser la Fête des Seniors cette année. Un courrier sera adressé aux administrés de plus de 70 ans, ils auront le choix entre un panier gastronomique, un panier bien-être ou un bon d'achat d'une valeur de 30 € à utiliser dans l'un des trois restaurants du village. Les bons d'achats seront nominatifs.

- Halloween

Un "Circuit de l'horreur" d'environ 2 km est prévu aux alentours du Bannwehr. Le départ aura lieu place de l'église où certaines associations tiendront un stand.

D. Sapins de Noël

Le Conseil Municipal fixe comme suit le prix de vente des sapins de Noël pour 2020 :

DESIGNATION	TAILLE	PRIX DE VENTE
Nordmann	100/125 cm	16,00 €
Nordmann	125/150 cm	19,00 €
Nordmann	150/175 cm	28,00 €
Nordmann	175/200 cm	34,50 €
Epicéa	80/100 cm	7,00 €
Epicéa	100/150 cm	11,00 €
Epicéa	150/200 cm	14,00 €

Mme Denise ARNOLD fait savoir à l'assemblée que Patrimoine et Emploi fabrique des sapins de Noël (70 cm de haut) avec du bois de palettes. Elle suggère que cette solution soit également proposée aux administrés.

M. le Maire lui demande de voir avec l'association afin de nous faire parvenir une photo ainsi qu'un tarif.

E. Interventions diverses

M. Abderrezak OU-SAÏDENE informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le vendredi 11 septembre 2020 avec les associations pour une prise de contact et établir le planning d'occupation de la salle polyvalente jusqu'à la fin de l'année.

Il informe également qu'un Flash Infos sera édité au courant du mois d'octobre et que comme convenu, la seconde liste y disposera d'une page de communication.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT demande des nouvelles concernant le parcours sportif.
Mme Nadine ALBRECHT fait un point sur son avancement.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT aimerait connaître la position du Conseil Municipal concernant la 5G, suite au mail envoyé par Thur Ecologie et Transports.

M. le Maire répond qu'il n'est pas compétent en la matière et qu'il souhaite un débat le plus large possible.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT interroge le Maire sur l'absence de rencontre en mairie avec le Collectif des indignés.

M. le Maire répond qu'un signataire lui a fait savoir qu'une personne avait signé à sa place sans son autorisation et que d'autres signataires ont signalé avoir signé un texte différent de celui transmis en mairie.

Par ailleurs, ce collectif n'a élu aucun représentant à même de rencontrer le Maire.

M. Claude BURGUNDER aimerait connaître le coût de la Maison Communale.

Mme Emmanuelle HOLTZ répond qu'après analyse des grands livres, le montant s'élève à environ 103 000 €.

M. Claude BURGUNDER demande si toutes les associations sont tenues de fournir un formulaire CERFA pour obtenir une subvention.

M. Abderrezak OU-SAÏDENE répond que ce formulaire de demande subvention permet de connaître les besoins de l'association.

Mme Denise ARNOLD demande si les tablettes pour l'école ont déjà été achetées.

Mme Emmanuelle HOLTZ répond que le dossier a été transmis au mois de juin à la Directrice de l'école qui l'a fait suivre à l'Inspection Académique.

Mmes Denise ARNOLD et Jeanne STOLTZ-NAWROT remettent en cause l'enlèvement de toutes les bennes de tri situées à côté du magasin U EXPRESS de Fellingring.

M. le Maire rappelle que ce lieu est devenu une décharge à ciel ouvert obligeant nos agents techniques à nettoyer et à trier plusieurs heures par semaine. De nombreux échanges ont eu lieu entre divers élus concernant cette problématique.

M. le Maire maintient sa demande auprès de la Communauté de Communes : ces bennes vont être retirées et la dotation de la Commune sera répartie en plusieurs points sur le ban communal.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 21 h 40.